



www.iqvagro.com

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date: **05/09/2011** Édition: **8** Trazabilidad:
Produit: **BOUILLIE BORDELAISE 20% WP**
Pays: **U.E.**

IQV Fiche de données de sécurité selon le Règlement CE 1907/2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation.

BOUILLIE BORDELAISE 20% WP

1.2. Utilisation de la substance/préparation.

Fongicide et bactéricide.

1.3. Identification de la société/entreprise.

Raison Social: INDUSTRIAS QUIMICAS DEL VALLES, S.A.
Adresse: Avda. Rafael Casanova, 81
Village: 08100 Mollet del Vallés
Province: Barcelona
Pays: Espagne
Téléphone: +34 935 796 677
Fax: +34 935 791 722
Le courriel de la personne chargée: fsegur@iqvagro.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence.

De la société: +34 935 796 677
De l'organism consultant officiel: +34 915 620 420

Distribué par : SAGA
sous le nom commercial BOUILLIE SOLAISE

SAGA - ZI saint Lazare - Allée Saint Lazare - 02430 GAUCHY

Tél : 03.23.06.54.53 Fax : 03.23.62.42.50

Email : mclaude.auzolat@saga-plantprotection.com

Numéro d'appel d'urgence
ORFILA – Tél : +33 (0)1.45.42.59.59

Centre anti-poison de Paris
Tél : 01.40.05.48.48

2. IDENTIFICACION DE DANGERS

Classification:

Espagne, Chypre, France, Hongrie et Malta: Nocif. Dangereux pour l'environnement. Grèce et Portugal: Irritant. Dangereux pour l'environnement. Italie: Dangereux pour l'environnement.

Dangers physico-chimiques:

--

Dangers pour la santé de l'homme:

ESPAGNE, CHYPRE, FRANCE, HONGRIE: R22: Nocif en cas d'ingestion. GRÈCE, PORTUGAL: R41: Risque de lésions oculaires graves. MALTA: R20: Nocif par inhalation. R41: Risque de lésions oculaires graves.

Dangers pour l'environnement:

ESPAGNE, CHYPRE: R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. FRANCE, HONGRIE: R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GRÈCE: R41: Risque de lésions oculaires graves. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ITALIE: R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. MALTA: R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. PORTUGAL: R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Formulation:

Composants/Nature chimique	Concentration	N° CAS	N° EINECS	Clasificación		
				Directive 67/548/CEE	Reglement (CE) 1272/2008	
				Clasificación et Phrases R (*)	Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger
Bouillie bordelaise technique	72,7-78,4% p/p (équivalent à 20% p/p en cuivre)	8011-63-0	--	Xn; Xn, R20 Xi, R41 N, R50/53	Eye Dam. 1 Acute Tox. 4 Aquatic Acute 1	H318 H332 H400

(*) Texte intégral de chaque phrase R : voir point 16.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours:

- Pour inhalation:
Transférer l'intoxiqué à une zone aérée immédiatement. Demander attention médicale.
- Après contact avec les peau:
Retirer les vêtements touchés et laver la peau exposée avec du savon et de l'eau puis de l'eau

chaude rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

- Après contact avec les yeux:

Laver les yeux avec de l'eau abondante, au moins pendant 15 minutes. Ne pas oublier d'enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.

- Après ingestion:

Ne pas induire le vomissement. N'administrer rien par voie orale. Maintenir la victime calme. Maintenir la température corporelle. Contrôler la respiration; il peut être nécessaire du lavage gastrique. Si la personne est inconsciente, la coucher elle avec la tête plus basse que le corps et les genoux semi-pliés. Antidotes: EDTA, BAL ou Penicilamine. Demander immédiatement attention médicale, et lui montrer cette fiche ou l'étiquette.

Symptômes et effets:

Risque d'altérations rénales et hépatiques. Dégâts sur les muqueuses, détérioration hépatique et rénal, hémolyse, vomissement, brûlure œsophagique, diarrhées, fièvre pour inhalation, irritation dermique et oculaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié:

Le produit n'est pas inflammable. Uniquement le récipient et l'emballage peuvent brûler. Au cas échéant, les moyens d'extinction indiqués sont: de l'eau pulvérisée, moyens en sec, mousse, CO₂. Si on a utilisé de l'eau, l'accumuler et séparer celle qui est contaminée pour éviter de la jeter aux égouts généraux, rivières ou eaux souterraines.

- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour les raisons de sécurité:

- Risques spécifiques pendant la lutte contre le feu:

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Utiliser des vêtements adéquats et masque de protection respiratoire avec un filtre chimique adéquat.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles:

Ne pas respirer les poussières. Porter un vêtement de protection personnel. Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Maintenir dehors de la zone affectée aux personnes non autorisées, aux enfants et aux animaux.

- Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit arrive aux cours d'eau.

- Méthodes de nettoyage:

Couvrir le produit avec des sciures, du sable ou de la terre sèche, le balayer, l'introduire dans un récipient sec, le couvrir, l'identifier, et le déposer en lieu autorisé. Ne pas nettoyer la zone contaminée avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation.

Éviter la formation de poussières., Disposer de ventilation adéquate et utiliser de la protection respiratoire., Utiliser des vêtements et des gants de protection adéquats., Ne pas fumer.

7.2. Stockage.

Garder le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, en lieu frais, sec et aéré et à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux. Maintenir hors de la portée

des enfants, animaux et personnel non autorisé.

7.3. Utilisation(s) particulière(s):

Le produit est uniquement pour utilisation industrielle.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

8.2.1.1. Protection respiratoire:

Utiliser un masque de protection., Travailler de façon que le vent emmène le produit loin des applicateurs; non plus sur eux.

8.2.1.2. Protection des mains:

Utiliser des gants. Après l'emploi, se laver les mains avec de l'eau et du savon.

8.2.1.3. Protection des yeux:

Éviter le contact., Utiliser des lunettes de sécurité fermées.

8.2.1.4. Protection de la peau:

Porter des vêtements de travail adéquats pour éviter le contact répétitif et prolongé du produit avec la peau. Utiliser les vêtements uniquement pendant la préparation et l'application, et les laver après chaque journée de travail. Finalement laver avec de l'eau et du savon.

8.2.2. Contrôles d'exposition lié à la protection de l'environnement:

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect: Poudre fine de couleur bleue.

Odeur: Aucune en particulier.

9.2. Informations importantes relatives à la santé , à la sécurité et a l'environnement

pH: (dispersion à 1%) 6, 0-8, 0 (CIPAC MT 75.2)

Point/intervalle d'ébullition: Non applicable

Point d'éclair:

Inflammabilité (sólide/gaz): Non inflammable

Dangers d'explosion:

Propriétés comburantes: Non comburant

Pression de vapeur: Non volatil

Densité relative: apparente: 0, 55 - 0, 70 g/ml

Solubilité:

- hydrosolubilité: pratiquement insoluble.

- liposolubilité: insoluble.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:Non applicable

Viscosité: Non applicable

Densité de vapeur: Non applicable

Taux d'évaporation: Non applicable

9.3. Autres données

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Indications généraux:

Le produit est stable à la lumière, l'humidité et la chaleur. Stable en conditions normales de stockage pendant un minimum de deux ans.

10.1 Conditions à éviter:

--

10.2 Matières à éviter:

Les produits acides et les sels ammoniacaux dissolvent le produit partiellement.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

--

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

Oral:	DL50 (rat): 500 - 2000 mg/kg
Dermique:	DL50 (rat) > 2000 mg/kg
Inhalation:	LC50 > 5,06 mg/l air
Irritation:	
- Peau:	Pas irritant.
- Yeux:	Pas irritant.

Sensibilisation cutanée:

Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Toxicité chronique (à court et à long termes):

Pas applicable. Le cuivre est présent dans l'eau et dans tous les aliments, y compris ceux pour animaux.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité:

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

CL50 (96 h.) O. Mykiss = 0,05 mg Cu total/l CE50 (48 h.) Daphnia magna = 1,87 mg Cu total/l

12.2 Mobilité:

Le cuivre ajouté au sol se fixe sur la matière organique. La teneur du matériel organique du sol et le pH déterminent le degré de disponibilité du cuivre. À cause de la forte fixation envers des différents composants du sol, le changement de soluble à insoluble est extrêmement bas. La mobilité dans les capes profondes du sol est insignifiante.

12.3 Persistance et dégradabilité:

Le cuivre est fortement adsorbé par les sols et n'est pas dégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Le cuivre ne se bioaccumule pas. Les organismes excrètent du cuivre de façon naturelle.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

Pas disponible

12.6 Autres effets nocifs

Aucun autre effet n'est prévu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit:

Les résidus du produit seront gérés selon les normatives en vigueur de résidus toxiques et dangereux.

Emballages:

Inutiliser les récipients vides, en les déposant en lieu sûr et non contaminants pour les eaux du sous sol.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

(selon version en vigueur, au moment de l'édition)

Transport ADR/RID:

- Classe: 9,III
- Identification du danger: 90
- Identification de la matière: 3077
- Nom de la matière: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L' ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate tétracuivrique)

Transport IMDG:

- Classe: 9
- N° ONU: 3077
- Groupe d'emballage: III
- Nom de la matière: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L' ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate tétracuivrique 72% p/p (équivalent à 20% en cuivre))

Transport IATA:

- Classe: 9
- N° ONU: 3077
- Groupe d'emballage: III
- Nom de la matière: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L' ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate tétracuivrique 72% p/p (équivalent à 20% en cuivre))

Etiquetée du produit 9, Polluant Maritime

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est classifié et étiqueté selon les D 67/548/CE et D 1999/45/CE et successives modifications, relatives à la classification, emballage et à l'étiquetage des substances et des préparations dangereuses.

- Symboles de danger: Espagne, Chypre, France, Hongrie, Malta: Xn, N. Grèce, Portugal: Xi, N. Italie: N
- Classification: Espagne, Chypre, France, Hongrie, Malta: Nocif. Dangereux pour l'environnement. Grèce, Portugal: Irritant. Dangereux pour l'environnement. Italie: Dangereux pour l'environnement.
- Phrases de risque: ESPAGNE
CHYPRE: R22: Nocif en cas d'ingestion. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. FRANCE

HONGRIE: R22: Nocif en cas d'ingestion. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GRÈCE: R41: Risque de lésions oculaires graves. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ITALIE: R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. MALTA: R20: Nocif par inhalation. R41: Risque de lésions oculaires graves. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. PORTUGAL: R41: Risque de lésions oculaires graves. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrases de prudence:

CHYPRE: S1/2: Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21: Ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). SY11. FRANCE: S2: Conserver hors de la portée des enfants. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21: Ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S24: Éviter le contact avec la peau. S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S60: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales (la fiche de données de sécurité). SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 50 m pour l'usage sur pommier de 20 m sur vigne et pomme de terre et de 5 m sur tomate par rapport aux points d'eau. SPO5 : Ventiler jusqu'au séchage de la pulvérisation les zones/serres traitées avant d'y accéder. GRÈCE: S1/2: Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21: Ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. SY7. SY8. SY10. HONGRIE: S1/2: Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S3: Conserver dans un endroit frais. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21: Ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S22: Ne pas respirer les poussières. S23: Ne pas respirer les vapeurs. S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26: En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28: Après contact avec la peau se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S29/56: Ne pas jeter les résidus à l'égout éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S62: En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.] SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 200 m par rapport aux points d'eau. ITALIE: S2: Conserver hors de la portée des enfants. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S60: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. MALTA: S2: Conserver hors de la portée des enfants. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S22: Ne pas respirer les poussières. S26: En cas de contact avec les yeux

laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). PORTUGAL: S22: Ne pas respirer les poussières. S24: Éviter le contact avec la peau. S39: Porter un appareil de protection des yeux/du visage. S20/21: Ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

16. AUTRES INFORMATIONS

(*) Points révisés envers la version précédente.

La liste de toute phrase R et de toute mention de danger visée aux points 2 et 3:

R20: Nocif par inhalation. R22: Nocif en cas d'ingestion. R41: Risque de lésions oculaires graves. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Restricciones recomendadas de la utilización:

Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles sans être garantie des propriétés du produit. C'est la responsabilité du réceptionnaire d'observer les réglementations et normatives locales en vigueur.